

D TITRE D'ACCÈS À L'UNIVERSITÉ

- ① BACCALAURÉAT OU ÉQUIVALENT ANNÉE D'OBTENTION CODE (1) MENTION (1)
- CODE ÉTABLISSEMENT (1)
- ② VILLE
- DÉPARTEMENT DU BAC (1) PAYS DU BAC (1)

E PREMIÈRE INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- ① ANNÉE DE PREMIÈRE INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :
- ② PREMIÈRE INSCRIPTION DANS UNE UNIVERSITÉ FRANÇAISE : ANNÉE UNIVERSITAIRE

F DERNIER DIPLÔME SUPERIEUR OBTENU (BACCALAUREAT OU SUPÉRIEUR)

- TYPE (1) OBTENU EN
- LIBELLÉ DU DIPLÔME
- SI ÉTABLISSEMENT DE NOUVELLE-CALÉDONIE OU UNIVERSITÉ CODE (1)
- SINON DÉPARTEMENT (1) PAYS (1)
- ÉTABLISSEMENT ET VILLE

G SITUATION L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

- | | | |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> A - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE | <input type="checkbox"/> H - UNIVERSITE (HORS IUT, IUFM, ECOLE D'INGENIEURS UNIVERSITAIRE) | <input type="checkbox"/> S - AUTRE ETABLISSEMENT OU CURSUS |
| <input type="checkbox"/> B - BTS | <input type="checkbox"/> J - ECOLE DE COMMERCE, Gestion | <input type="checkbox"/> T - NON SCOLARISE L'ANNEE PRECEDENTE ET JAMAIS ENTRE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (PRISE D'ETUDES DIFFEREE) |
| <input type="checkbox"/> C - IUT | <input type="checkbox"/> K - ENS, Grands Etablissements Instituts catholiques | <input type="checkbox"/> U - NON SCOLARISE L'ANNEE PRECEDENTE MAIS PRECEDEMMENT ENTRE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (REPRISE D'ETUDES) |
| <input type="checkbox"/> D - CPGE | <input type="checkbox"/> P - ETABLISSEMENT ETRANGER D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR OU SECONDAIRE | |
| <input type="checkbox"/> E - ECOLE D'INGENIEURS | | |
| <input type="checkbox"/> F - IUFM | | |
| <input type="checkbox"/> G - ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE | | |

H BOURSES ET EXONÉRATIONS

- NON BOURSIER
- BOURSE ÉTAT - (Vice-Rectorat de Nouvelle-Calédonie)
- BOURSE ÉTAT - (Vice-Rectorat de Wallis et Futuna)
- BOURSE PROVINCE SUD
- BOURSE PROVINCE NORD
- BOURSE PROVINCE ILES LOYAUTÉ
- BOURSE AMBASSADE DE FRANCE AU VANUATU
- BOURSIER NON EXONÉRÉ
- BOURSE TERRITORIALE DE FORMATION
- AUTRE :

BOURSE COMPLÉMENTAIRE

- PAS D'AUTRE BOURSE
- BOURSE PROVINCE SUD
- BOURSE PROVINCE NORD
- BOURSE PROVINCE ILES LOYAUTÉ

CITÉ UNIVERSITAIRE

- DEMANDE DE CHAMBRE EN CITÉ UNIVERSITAIRE

I SITUATION SOCIALE

• **AFFILIATION AU RÉGIME "MALADIE MATERNITÉ ÉTUDIANT"**
BÉNÉFICIEZ-VOUS DE LA COUVERTURE SOCIALE CAFAT ? (Voir notice)

- OUI (en tant que salarié(e) ou par vos parents)
 NON (AUTRES CAS) :

VOUS DEVEZ ADHÉRER A L'ASSURANCE "MALADIE-MATERNITÉ" DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS.
 ATTENTION ! L'ÉTUDIANT CONJOINT OU CONCUBIN D'UN ASSURÉ DOIT SOUSCRIRE L'ASSURANCE PRÉCITÉE.

COTISATION 100% 0%

BÉNÉFICIEZ-VOUS D'UNE MUTUELLE ?

- OUI (vous êtes déjà couvert par une mutuelle santé)
 NON : VOUS DEVEZ ADHÉRER A LA MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

COTISATION 100% 10% 0%

• **ADULTE EN REPRISE D'ÉTUDES** : ÊTES-VOUS DEMANDEUR D'EMPLOI OUI NON

J RENSEIGNEMENTS DIVERS

1 RELEVEZ-VOUS D'UN DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE AVEC FINANCEMENT PUBLIC OU PRIVÉ ?

NON

OUI

2 AVEZ-VOUS DÉJÀ INTERROMPU VOS ÉTUDES ?

NON

OUI

• DURÉE TOTALE DE L'INTERRUPTION - Nombre d'années

FC

FP

3 RECENSEMENT ET JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION A LA DÉFENSE (APD) (1)

SITUATION A JOUR

ATTESTATION APD NON FOURNIE

4 PRÉSENTEZ-VOUS UN HANDICAP ?

CODE (1)

5 PROFESSION DES PARENTS Père (ou tuteur) Mère (ou tutrice)

Vous avez la possibilité de vous opposer, sans avoir à vous justifier, à la communication par l'université de votre identité et de vos coordonnées à des organismes chargés du suivi des étudiants. Pour exercer votre droit d'opposition, vous devrez adresser un courrier au responsable de la scolarité de l'U.N.C., ou un courriel à l'adresse nocom_coordperso@univ-nc.nc

Je ne souhaite pas que ma photo apparaisse dans l'annuaire électronique ou dans un annuaire d'anciens étudiants.

Je déclare : - avoir pris connaissance de la charte de bon usage des ressources informatiques et m'engager à la respecter,
 - avoir reçu le guide administratif de l'étudiant extrait du règlement général de l'université et en avoir pris connaissance.

Je ne souhaite pas pratiquer de sport "loisirs" (hors maquette de formation) = sport non noté

Je soussigné(e) certifie exacts les renseignements portés ci-dessus

Le _____ 20

Signature de l'étudiant(e)

(1) Voir instructions.

K BULLETIN DE VERSEMENT POUR LES DROITS UNIVERSITAIRES*(Cadre réservé à l'administration)*

NE PAS REMPLIR

DROITS DE SCOLARITÉ	<input type="checkbox"/>	D.S.	_ _ _ _
FSDIE	<input type="checkbox"/>	F.A.	_ _ _ _
DROITS DE BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE	<input type="checkbox"/>	D.B.U.	_ _ _ _
CONTRÔLE MÉDICAL (pas de dispense possible)	<input type="checkbox"/>	C.M.	_ _ _ _
SPORT UNIVERSITAIRE en pratique "Loisirs"	<input type="checkbox"/>	S.U.	_ _ _ _
A.R.E (Adulte en Reprise d'Etudes)	<input type="checkbox"/>		_ _ _ _
LABORATOIRE D'ACCUEIL	<input type="checkbox"/>	L.A.	_ _ _ _
ASSURANCE MALADIE-MATERNITÉ ÉTUDIANT	<input type="checkbox"/>	C.A.	_ _ _ _
(pour les étudiants concernés)	CAFAT <input type="checkbox"/>	M.E.	_ _ _ _
	MUTUELLE <input type="checkbox"/>	D.C.	_ _ _ _
INSCRIPTION À UN DEUXIÈME DIPLÔME	<input type="checkbox"/>		

TOTAL À PAYER |_|_|_|_|

MODE DE RÈGLEMENT |_|_|

Visa paiement en numéraire

OBSERVATIONS (APRÈS CONTRÔLE DU DOSSIER) :

Ce dossier doit permettre d'établir les documents, carte d'étudiant, attestation de diplôme, qui vous seront remis.

Nous vous demandons donc de le remplir très soigneusement.

Toute déclaration erronée est susceptible d'entraîner une procédure disciplinaire.

Vous trouverez sur les documents remis les renseignements permettant de codifier les informations enregistrées dans le fichier informatique.

Loi N° 78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés :

Les étudiants sont informés que les renseignements demandés sur cette fiche présentent un caractère obligatoire.

Ces informations sont communiquées au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

De plus, il est rappelé que toute personne a le droit d'interroger les services détenteurs de ces informations afin d'obtenir la communication des renseignements la concernant et d'en exiger la correction dès lors qu'elles sont inexactes, incomplètes ou équivoques.